

DECRET N°95-78 du 8 Mars 1995

portant approbation du Budget  
prévisionnel de l'Office de  
Radiodiffusion et Télévision  
du Bénin (ORTB) pour l'exercice  
1995.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 94-009 du 28 Juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 94-134 du 6 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-271 du 17 Décembre 1991 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Culture et des Communications ;
- SUR rapport du Ministre de la Culture et des Communications,
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 23 Février 1995,

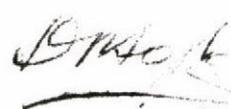
DECRETE :

Article 1er.- Est approuvé le budget de l'Office de Radiodiffusion et Télévision du Bénin pour l'exercice 1995 tel qu'il figure en annexe à ce Décret.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 8 Mars 1995

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

  
-----  
Nicéphore SOGLO.-

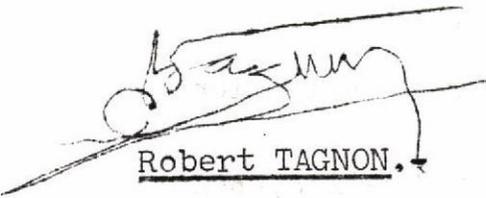
.../...

Le Ministre d'Etat à la Présidence de  
la République, Chargé de la Coordination  
de l'Action Gouvernementale et de la  
Défense Nationale,



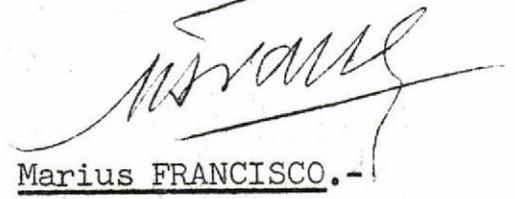
Désiré VIEYRA.-

Le Ministre du Plan et de la  
Restructuration Economique,



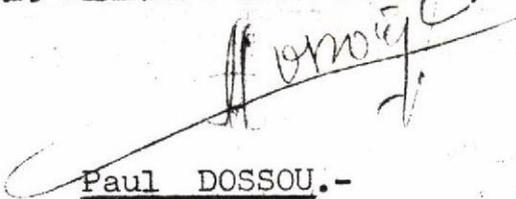
Robert TAGNON.-

Le Ministre de la Culture  
et des Communications,



Marius FRANCISCO.-

Le Ministre des Finances,



Paul DOSSOU.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 CES-HAAC 2 MF 4 MPRE 4 MCC 4  
AUTRES MINISTERES 16 MEPR-DN 4 SGG 4 DB-DSEV-DTCP-DI-DCOF 5  
INSAE-BCP 2 GCQNB-DCCT 2 BN-DAN-DLC 3 ORTB 4 JO 1.-